

Le Collectif 50/50

Compte-rendu de l'atelier avec les adhérent·e·s du Collectif 50/50

Lundi 30 septembre 2024

Près de 40 adhérent·e·s étaient présent·e·s à la Cité Audacieuse, Paris 6^e

Atelier n°1 : Stratégies de lobbying : les enjeux des Assises 2024

1. Comment fonctionne la stratégie de lobbying du Collectif 50/50

Un sujet n'existe pas tant qu'il n'y a pas de données chiffrées.

Le premier axe de la stratégie de lobbying est donc la récupération de données : les études, ensuite le Collectif rencontre les professionnel·le·s, les institutions pour co-élaborer des mesures et des outils. Le premier plan d'action est de faire changer les choses avec des mesures incitatives. Le deuxième plan d'action est de faire connaître ces ressources et mesures, de visibiliser et diffuser.

2. Sujets identifiés sur lesquels il faut mettre en place du lobbying

- ❑ Le M de VHMSS : s'attaquer aux violences morales, thématique identifiée depuis longtemps au sein du Collectif mais sur laquelle l'accent n'a pas encore été suffisamment mis (formations qui mettent l'accent sur ces violences, renvoyer au droit du travail...)
- ❑ La précarité et les suites de la crise COVID
- ❑ L'âgisme (tunnel des femmes de + de 50 ans). D'avantage s'appuyer sur les études pour obtenir des actions concrètes notamment auprès des directeur·rice·s de casting.
- ❑ Question des statistiques ethno-raciales. Comment entraîner l'ARCOM sur ces sujets notamment (iels font déjà des statistiques sur ce qui est perçu à l'écran).
- ❑ Les femmes dans les films de genre, cela pose la question de la progression de la place des femmes à des postes clés (réalisation, production) mais dans quels types de films ? A quels budgets ?
- ❑ Validisme (personne en situation de handicap)
- ❑ La question des substances psychoactives, donner une suite aux premiers travaux lancés lors des dernières Assises par des actions concrètes.
- ❑ La question des films « abîmés » soit dans leur message soit dans la façon dont ils ont été créés. Les films qui doivent être accompagnés. On entend par film « abîmé » un film où l'un des acteurs aurait été accusé de violences par exemple.
- ❑ La transparence sur les annonces RSE que peuvent avoir certains acteurs de l'audiovisuel.

Atelier n°2 : Films attaqués par la fachosphère : comment réagir ?

2 problématiques identifiées :

- Les campagnes de dénigrement sur X (ex twitter)
- Les notations sur Allociné

Comment faire une étude qui permette de visibiliser les enjeux ?

Dans un premier temps il faut identifier les films attaqués et les outils à utiliser : la notation sur Allociné que l'on peut comparer à celle d'UGC où la possibilité de noter est conditionnée au scan de son ticket. Ce système,

permettant de garantir que la personne qui note a vu le film, n'est pas en place sur Allociné où la création de raids de dénigrement est plus facile.

Il y a de vrais échanges à créer avec cette plateforme pour qu'ils agissent plus en amont. Ils interviennent souvent trop tard quand le film a déjà souffert des campagnes de mauvaise notation (exemple du film *Avant que les flammes ne s'éteignent* noté 1,8/5 sur Allociné et 3,6/5 sur UGC).

Autres idées :

- Créer une campagne de communication sur des actions concrètes, trouver un hashtag qui permette de défendre les films attaqués par exemple.
- Créer un guide pratique pour les spectateur.rice.s qui voudraient soutenir les films injustement attaqués.- Trouver des sponsors (piste de ce qui existe aux USA) pour acheter des places et les rendre gratuites : ce qui ferait découvrir le film attaqué au plus grand nombre.
- Montrer aux exploitant.e.s qu'il existe un soutien pour les encourager à continuer à montrer ces films. Peut être également leur faire un guide pratique sur comment agir et réagir quand un film est attaqué.

Première étape : une étude !

- Repérer les films injustement attaqués
- Comparer les notes Allociné et UGC/Letterbox/Rotten Tomatoes en 2024 par exemple
- Comparer le nombre d'entrées en salle et les notes presse entre films attaqués et films non attaqués = faire prendre conscience à l'industrie des conséquences sur les films.

L'idée est aussi de s'associer à tous les syndicats, se constituer en force collective et faire de cette question l'une des priorités à venir et que les notations Allociné soient décredibilisées (tant qu'elles fonctionnent ainsi) par rapport à d'autres notations sur des plateformes qui demandent des preuves de visionnage du film concerné.

Atelier n°3 : Point d'étape sur les études du Collectif 50/50

Rappel des études du Collectif 50/50 ([site internet ici](#)), notamment les quatre études vouées à être mises à jour annuellement : Les César, Chef.fes de poste, Parité derrière la caméra, Les festivals Cannes, Berlin, Venise. Il s'agit d'études quantitatives sur les questions de parité.

Sortir des chiffres sur la diversité ethno- raciale est un projet du Collectif suite à un premier essai (l'enquête auprès de nos adhérent.es sur le [ressenti de la discrimination](#)). Mais cette envie est plus complexe à réaliser .

Par exemple, la proposition très intéressante d'un adhérent d'étudier le lien entre le récit que l'on voit à l'écran et la personne qui porte ce récit (quel rapport de légitimité ? d'enveloppe budgétaire ?) est difficile à mettre en œuvre car l'usage et la collecte des données sensibles sont très encadrés par la législation.

Pour mener des études statistiques ethno- raciales de plus grande ampleur, l'une des possibilités est de faire des enquêtes avec des réponses basées sur du déclaratif. Pour cela il faut être accompagné.e.s par des partenaires (notamment financiers) et avoir une méthodologie rigoureuse et respectueuse du RGPD.

Principal sujet pour 2025 : le ressenti des discriminations ethno- raciales dans les formations (écoles, BTS...) qui sont des espaces et des moments fondateurs dans les carrières. Le but serait d'objectiver les discriminations ressenties (via le corps enseignant, les intervenant.e.s, les autres élèves, etc.) afin de mettre en place ensuite des actions permettant de corriger des situations générant de l'exclusion.

Par ailleurs, nous lançons un travail avec le collectif Data For Good, un réseau regroupant des milliers de professionnel.es travaillant dans le numérique. Ce collectif pourrait automatiser la recherche de certaines données. Nous discutons actuellement avec eux pour déterminer les prochains chantiers : automatiser la lecture des génériques de films, les critiques de films, les annonces de casting...

Atelier n°4 : VHSS (violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel) : les chantiers actuels du Collectif 50/50

2018 | Le collectif a œuvré auprès du CNC pour la mise en place de mesures en faveur de la parité :

- La création d'un bonus de 15% pour les films dont les équipes sont paritaires,
- Parité des commissions attribuant des aides et de leur présidence,
- Élaboration de statistiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi sur les tournages et la mise en place d'un Observatoire de l'égalité dans toutes les études publiées par le CNC (10 études en 2019 contre 6 en 2018 et 3 en 2017),
- Application d'une condition de parité des jurys pour les festivals et écoles soutenus par le CNC depuis début 2019,
- La prise en compte de la parité et de la place des femmes dans les actions en faveur du patrimoine, de l'éducation à l'image, dans les conventions passées avec les régions.

2021

Mise en place de la conditionnalité des aides du CNC

Depuis le 1er janvier 2021, l'accès à toutes les aides du CNC a été conditionné au respect par les entreprises de production de cette obligation de prévenir, mettre fin et sanctionner les VSS. Cette condition a été étendue en janvier 2022 aux exploitant.e.s de salles de cinéma.

Pour assurer la mise en œuvre effective de cette obligation, le CNC a mis en place, dès l'automne 2020, une formation obligatoire de tou.te.s les responsables d'entreprises du secteur à la prévention et à la lutte contre les VHSS. Le CNC a formé 5000 producteur.rice.s (audiovisuel, cinéma, jeu vidéo) et 1200 exploitant.e.s de salles. Soit 6200 professionnel.le.s à l'été 2024.

2023

Décembre : annonce de l'obligation de formation des équipes de tournage à la lutte contre les VHSS

La mise en place des formations est pour le moment à l'arrêt pour cause de recours administratifs relatif à l'attribution du marché.

2024

Festival de Cannes, annonce de l'obligation d'un.e responsable dédié aux mineurs sur les plateaux.

Ces postes existaient déjà mais n'étaient pas obligatoires.

Du côté du collectif : nous serons sollicité.e.s par le CPNEF pour préciser les missions et responsabilités du poste de « responsable enfant ».

L'ARDA a rédigé une charte concernant l'encadrement du casting enfant.

Nouvelle association créée : ACMA, elles ont rédigé une charte et été sollicitée par le CNC.

Nous avons eu un rendez-vous avec ces structures le 11 octobre dernier.

2025

Coordination d'intimité, mise en place d'une formation certifiante reconnue en France.

Elle devrait être **mise en place en 2025**.

Du côté du collectif : nous avons été sollicité.e.s pour la définition des besoins sur les plateaux et pour définir les champs d'action.

Les échanges au cours de l'atelier ont mis en lumière le fait que certaines professions n'étaient pas assez incluses, voir oubliées, par certaines de ces mesures (scénariste, postproduction...).

Les avancées sont certaines, mais la mise en œuvre est parfois laborieuse et reste trop souvent conditionnée au bon vouloir et à la conviction des productions. Notamment en ce qui concerne la communication et l'information.

Il appartient aussi aux salarié.e.s de se renseigner, tout comme il appartient aux employeur.euse.s de respecter leurs obligations de protection.

Mais ces obligations de formation, ces réflexions autour de nouveaux postes ont ceci de très positif qu'elles créent des réseaux de solidarité (rencontres au cours des formations référent.e anti-harcèlement, réunion asso pro...) et incitent au partage de la paroles. De nouvelles associations pro voient le jour, des personnes se regroupent pour réfléchir.

Rappel de l'existence de la commission d'enquête parlementaire

La commission s'est mise en place suite aux prises de paroles de Judith Godrèche qui a déclenché une prise de conscience plus large. Cette prise de paroles associées aux échos du mouvement Metoo et au travail de fond mené par les syndicats, les association professionnelles (surtout les asso militantes).

À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par le président de la République le 9 juin 2024, les travaux de la commission d'enquête sont clos. Annonce de la reprise de la Commission en octobre 2024.

Rappel de l'existence de la CELLULE d'ÉCOUTE Audiens.

Une cellule d'écoute psychologique et juridique

Le ministère de la Culture et le CNC se sont associés à la mise en place, sur une initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), depuis juin 2020, d'**une cellule d'écoute psychologique et juridique** à destination des professionnels de la culture victimes et/ou témoins de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.